



Intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants

Rue Albert ler 9  
5380 Fernelmont  
Tel: 081/40.91.60

www.imaje-interco.be  
contact@imaje-interco.be  
Fax: 081/40.91.61



## « IMAJE ET...IMAGES » (De la protection de nos enfants, de leur droit à l'image et de la protection de la vie privée)

Au sein de nos structures ou chez nos accueillantes, des photos et de petits films vidéo montrant les enfants que nous accueillons peuvent être réalisés aux fins et conditions suivantes :

### A. Clichés et prises de vues de groupe dites images « non ciblées »

#### *1. Usage professionnel (interne ou public) :*

- Dans un souci de constante amélioration de nos services, **des vidéos sont réalisées afin de superviser le travail de nos encadrants et de suivre l'évolution des enfants qui nous sont confiés**. Ces vidéos sont destinées à un usage purement interne. Ces images sont détruites immédiatement après qu'elles aient été visionnées et analysées avec l'équipe.
- Dans le but de présenter nos choix éducatifs aux parents et de répondre aux exigences de l'O.N.E., un **projet pédagogique** doit être réalisé par chacune de nos structures d'accueil (ce compris l'extrascolaire) et par chacune de nos accueillantes conventionnées. Ce projet reprend les lignes directrices, la « philosophie » de la structure, les méthodes d'encadrement et de travail, les animations proposées et sont, parfois illustrés de photos individuelles ou collectives des enfants accueillis. Une fois approuvés par l'O.N.E., ces documents sont publiés sur notre site [www.imaje-interco.be](http://www.imaje-interco.be) et doivent être remis aux parents qui envisagent d'inscrire leur enfant dans la structure illustrée.

Après 3 ans ces projets doivent être revus et les photos qu'ils contiendraient seront renouvelées.

Ces prises de vue respectent la loi belge concernant le droit à l'image :

- l'intercommunale a signalé à la Commission de la vie privée cette initiative
- les photos ne sont jamais des portraits individuels ;
- les photos ont un but didactique ou de démonstration (montrer ce qui se fait);
- toutes les photos d'enfants sont éliminées du site au bout de trois ans de présence ;
- aucune copie des photos n'est gardée par l'institution, ni par le membre du personnel ayant pris des photos pour l'usage et au nom de celle-ci ;

Si des photos devaient être utilisées dans d'autres brochures présentant nos structures d'accueil, les personnes dont les enfants s'y trouvent seraient contactées individuellement.

## *2. Usage à des fins non professionnelles (internes et externes) :*

- A la demande des parents et parfois avec leur concours, des **clichés de groupe** sont réalisés par les accueillants au sein des crèches, maisons d'enfants, structures extrascolaires ou au domicile des accueillantes conventionnées ainsi que lors des activités extérieures.

Ces documents visuels **témoignent des faits et gestes de la vie quotidienne** des enfants (jeux, siestes, anniversaires, Saint-Nicolas, spectacles, cours de psychomotricité, animations diverses, sorties, repas, journées portes ouvertes, visites d'écoles maternelles...)

Ces images permettent aux parents de connaître les lieux de vie de leur enfant, les activités qui s'y déroulent et le travail des encadrant(es). Elles les rassurent et leur donnent la possibilité de suivre l'évolution de leur(s) enfant(s) dans un contexte différent de la cellule familiale et face à de nouveaux types d'apprentissages.

Ces clichés sont pris au moyen d'appareils appartenant soit à l'institution, soit aux parents, soit au personnel.

Ils peuvent être **reproduits et diffusés sous forme de DVD** remis aux parents, **de panneaux d'affichages ou de projections** (photos ou films) présentés à l'entrée des locaux ou lors d'évènements festifs.

**Ces photos et DVD ne peuvent jamais servir qu'à un usage familial et privé.** Nous demandons aux parents qui les reçoivent de ne pas les publier ou les échanger sur internet (blogs, photos face book...).

Si certaines de ces photos devaient être utilisées dans une brochure présentant une de nos structures d'accueil, les personnes dont les enfants s'y trouvent seraient contactées individuellement.

- Bien qu'elle parte d'une bonne intention et témoigne de l'intérêt porté à la vie de nos structures, **nous ne pouvons accepter la demande de certains parents** (même constitués en associations) de se voir autorisés à créer des **blogs** sur lesquelles ces photos apparaîtraient. Nous savons qu'ils n'ont d'autres objectifs que de « créer des liens » entre parents, enfants et accueillants et que leur but est parfaitement louable!

La prudence (des tiers mal intentionnés pourraient accéder à ces images), le respect des dispositions protectrices des enfants, de la législation sur la protection de la vie privée et sur le droit à l'image nous impose de ne pas accepter de tels usages de ces clichés !

## **B. Clichés et prises de vues individuelles dites images « ciblées »**

### *1. Usage à des fins professionnelles (internes) :*

- Des **photos individuelles** sont demandées pour le **dossier personnel** de l'enfant (argentiques ou numériques), d'autres (argentiques) pour l'**étiquetage** de certains de ses effets (*porte-manteau, cahier, « arbre » représentant la « section »...*). Elles ne doivent pas sortir de l'institution et seront restituées, à la demande des parents, lors du départ de l'enfant.

### *2. Usage à des fins non professionnelles (externes) :*

Les « **photos de section** » consistent en des **portraits individuels numériques** réalisés soit par le personnel de l'institution, soit par des sociétés privées. *La finalité* des « photos de section » est d'offrir aux enfants d'une même structure ou d'une même section, à leurs parents et à leur(s) encadrante(s) un souvenir de leur passage chez nous... **L'institution ne rend pas ces photos disponibles pour les autres parents et/ou enfants.**

Lorsque son personnel en est l'auteur, il se doit d'en détruire le support informatique après 3 ans. Par contre, l'institution n'est pas responsable de la conservation et de l'utilisation des photos par des sociétés extérieures.

- A cette occasion, **une photo de groupe** de toute la section est prise et vendue dans les mêmes conditions.



Intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants

Rue Albert 1er 9  
5380 Fernelmont  
Tel: 081/40.91.60

www.imaje-interco.be  
contact@imaje-interco.be  
Fax: 081/40.91.61



#### **AVERTISSEMENT**

**La fourniture de photos pour identifier les effets personnels et « cahiers de suivi » de chaque enfant est requise.**

**Par contre, chacun des deux parents est averti(s) qu'il a le droit de refuser, sans motivation, que son enfant soit pris en photo ou filmé.**

**Toutefois, dans ce cas, il est invité à le rappeler au membre du personnel lorsqu'il est informé d'une activité susceptible d'être filmée ou photographiée.**

**Dans les structures extrascolaires, si l'enfant à l'âge pour le faire, il lui sera rappelé d'éviter de lui-même de se placer en évidence lorsque des photos sont prises dans un lieu public.**

**La Commission de la protection de la vie privée recommande d'ailleurs de prendre l'avis de l'enfant lorsqu'il a atteint l'âge de discernement soit aux alentours de 12 ans. Si tel est le cas, nous invitons l'enfant à exprimer son consentement par l'apposition de sa propre signature sur ce document.**

**Chacun des deux parents a le droit, une fois donné son accord, de le retirer en tout temps, par une simple lettre ou un courriel adressé(e) à la Direction d'IMAJE, rue Albert 1er, 9 à 5380 FERNELMONT. Chacun des parents peut demander à vérifier les données conservées par l'institution et leur utilisation. Il a le droit notamment de s'opposer à une utilisation qui ne correspondrait pas à ce qui a été annoncé.**

**Il va de soi que les parents et enfants accueillis dans nos structures sont soumis au même droit et ne peuvent, sans autorisation des personnes concernées, ni prendre ni publier (diffusion par *bluetooth*, sur un site ou blog, sur papier, par Internet ou tout autre moyen) des photos de condisciples ou d'accueillant(e)s prises dans le cadre des activités organisées par notre institution ou son personnel.**

**La diffusion d'images de condisciples ou d'accueillantes prises en dehors de ce cadre reste également soumise au respect de la loi.**

**Les *Recommandation d'initiative et avis concernant la diffusion d'images* donnés par la Commission de la Protection de la Vie Privée sont consultables sur son site.**

**[www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be)**

Sylvie COURTOY  
Directrice Pédagogique

Carine GEORGERY  
Secrétaire Général f.f.

Je soussigné(e) ..... père/mère/responsable  
légal de ..... (nom de l'enfant) a  
pris connaissance du document « Imaje et images » et :

- s'oppose explicitement à une quelconque utilisation du droit à l'image de son enfant conformément aux conditions reprises ci-dessus
- marque son accord sur l'utilisation du droit à l'image de son enfant conformément aux conditions reprises ci-dessus

Date et Lieu :

Signature :